Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 38 (1902)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIIIme ANNÉE

N° 10.

LAUSANNE

8 mars 1902.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris. — Chronique scolaire : Intérêts de la Société. Fondation Berset-Müller. Vaud. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Extrait de deux nouvelles grammaires. — Morceaux choisis de V. Hugo.— Le dessin à l'Exposition de 1900. — Chant : Mon pays, 3e voix. — Rectifications.*

LETTRE DE PARIS

Le rapport de M. Maurice Faure défraye depuis quelques semaines nos chroniqueurs pédagogiques.

C'est, qu'en effet, ce volumineux travail — il n'a pas empli moins de trois cent-vingt pages du *Journal officiel* — renferme une masse de documents des plus instructifs sur l'état de notre enseignement public, jointe à une foule d'idées sur la nature et la valeur des résultats obtenus, sur les améliorations désirables ou possibles, sur les moyens de donner satisfaction aux tendances de l'esprit moderne et aux besoins maintenant avérés de la démocratie. Il va sans dire qu'on ne peut pas accepter toutes ces idées sans réserve : il en est telle, par exemple, qui aura pour adversaires d'excellents républicains ; on ne peut pas toutefois en méconnaître l'abondance, la variété, la générosité et, pour quelques-uns, la pénétration ou la profondeur. Il n'y a, dans tous les cas, que gagner à s'en enquérir et à les faire matière de réflexion.

Mais je vous parle de ces choses comme si vous étiez tenus de savoir que M. Maurice Faure est le rapporteur de la Commission du budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés, et que les rapporteurs des grandes commissions de ce genre sont devenus chez nous, depuis quelques années, des personnages considérables dans l'opinion, des manières de censeurs parlementaires des grandes administrations de l'Etat, épluchant les crédits demandés par les ministres, en contrôlant minutieusement l'emploi éventuel, rognant par ci, ajoutant par là, donnant des conseils, distribuant aux fonctionnaires l'éloge et le blâme, faisant savoir aux intendants de la nation comment elle entend que soient dépensés les formidables subsides qu'elle met à leur disposition.

Je ne puis songer, chers lecteurs, à vous présenter, même en raccourci, le vaste tableau que s'est plu à tracer M. Maurice Faure. Je dois me borner à vous rendre l'impression d'ensemble que j'en reçois, quitte à détacher ensuite quelque détail qui pourra me sembler plus particulièrement propre à vous intéresser.

Or, dans cette impression, le bon l'emporte assurément sur le mauvais.

Le mauvais, pour commencer par lui, ce sont les craintes qui me viennent d'une opinion exprimée et de deux constatations faites par le rapporteur.

L'opinion est celle-ci : il faudrait que l'enseignement secondaire devînt gratuit, comme le sont déjà notre enseignement primaire et notre enseignement supérieur, et que l'on établît un système qui, « éliminant les distinctions de rang ou de fortune, *opérerait,* » *selon la stricte justice, la sélection des véritables capacités* et » permettrait aux plus humbles, aux plus déshérités, *par la* » *simple constatation des aptitudes*, l'accès des divers degrés de » l'enseignement, après avoir préparé sur les bancs de l'école pri- » maire, ouverte à tous, l'union fraternelle de tous les enfants de » France ». — Ce désir généreux est devenu en ces derniers temps celui d'un grand nombre de démocrates, dont la clairvoyance est peut-être inégale au zèle. J'appréhende, en compagnie d'esprits très libéraux, qu'il ne soit noblement, mais dangereusement utopique. Un système qui permette d'opérer le choix des « véritables capacités » selon la « stricte justice » ! N'est-ce pas la pierre philosophale, impossible à trouver, parce que les vraies aptitudes de l'individu attendent le plus souvent l'âge d'homme pour se révéler indubitablement, et que prétendre juger d'après des examens, si rigoureux soient-ils, de ce que sera ou ne sera pas un enfant, voire un adolescent, c'est s'exposer à recevoir de la part de l'avenir d'éclatants démentis ? Et donc s'imaginer un beau jour que l'on a découvert un système de sélection conforme à l'absolue justice et appliquer ce système, ce serait, avec les plus pures intentions du monde, rendre possibles, disons plus inévitables, de fréquentes et révoltantes injustices. Je redoute qu'on lance imprudemment notre jeune démocratie dans cette voie.

Les deux constatations sont celle de l'insuffisance persistante du recrutement de sos écoles normales et celle de l'impossibilité où s'est dite la Chambre présente de relever les traitements de nos instituteurs.

Le recrutement des écoles normales, lit-on dans le rapport, est loin d'avoir « l'ampleur qui serait nécessaire pour garantir à la fois le nombre et la valeur des candidats ». — Cela s'appelle envelopper dans une belle phrase académique l'aveu d'une situation grosse de périls. Il nous vient de tous les points de la France des confidences attristantes à la fois sur l'obligation où se voient les Commissions d'examens d'ouvrir les portes de nos séminaires pédagogiques aux recrues les plus médiocres, et sur le choix déplo-

rable où sont réduits nos inspecteurs d'académie pour pourvoir aux emplois d'instituteurs stagiaires que le trop petit nombre des normaliens sortants laisse vacants. Ce ne sont pas, hélas! les dix mille francs de crédit supplémentaire proposés sur ce chapitre qui enrayeront le mal dont notre enseignement primaire peut périr!

Cette crise des écoles normales a du reste pour principale cause la situation précaire où sont retenus pendant de si longues années nos jeunes instituteurs, par l'effet même de la fameuse loi du pourcentage. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que nous avions eu, jusqu'à novembre dernier, l'espérance de voir le gouvernement et les Chambres y substituer un système meilleur; mais que cette espérance s'était montrée vaine. Tout ce que nos députés ont cru pouvoir faire a été de prendre un engagement qu'ils ne seront pas en mesure de tenir, puisqu'en 1903, date qu'ils se sont fixée pour supprimer le pourcentage, nous aurons depuis un an une Chambre nouvelle.

En présence de ce mauvais vouloir ou de cette impuissance avouée, les plaintes de M. Maurice Faure sur la pénurie des candidats-instituteurs et sur la désertion d'un certain nombre de maîtres qui utilisent l'instruction reçue par eux à l'école normale pour se faire nommer à des emplois mieux rétribués, — ces plaintes, dis-je, retentissent à nos oreilles, je parle de nous, professeurs de l'enseignement normal, presque comme le glas de l'œuvre à laquelle nous nous dévouons.

Heureusement il y a, pour atténuer cette tristesse, les motifs de joie dont je vous entretiendrai dans ma prochaine lettre.

H. Mossier.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Intérêts de la Société pédagogique romande. — Dimanche 23 mars courant étaient réunis à Neuchâtel, collège de la Promenade, les deux bureaux, ancien et nouveau, du Comité central de la Société pédagogique romande. Il s'agissait de la remise des affaires par le bureau vaudois au bureau neuchâtelois, remise, d'ailleurs, peu compliquée. Pas de volumineuses archives à recevoir, pas de gros registres de comptabilité à vérifier, pas même, non pas même de coffre-fort, ou léger ou lourd et dont il faille reconnaître le contenu plus léger ou plus lourd encore.

Et cependant, séance bien intéressante, du procès verbal de laquelle nous extrayons ce qui suit :

Sont présents : MM. Sonnay, Perrin, membres du bureau vaudois, Guex, directeur de l'*Educateur*; MM. Perret, trésorier, et Rosier, ancien président de la *Société pédagogique romande*. MM. Quartier-la-Tente, Latour, Thiébaud, Hoffmann, membres du bureau neuchâtelois, et Hintenlang, correspondant à l'*Educateur*.

A la demande de M. Latour, président, MM. Sonnay, Perrin,

Rosier, Guex et Perret donnent au nouveau bureau tous les renseignements nécessaires sur les affaires courantes de la Société, renseignements qui fournissent matière à une discussion nourrie que nous nous bornerons du reste à résumer brièvement.

La Caisse de secours mutuels possède actuellement fr. 4756,55, dont l'encaisse disponible sera consolidé par fr. 1000 placés sur titre et fr. 256,10 en compte courant.

La fortune du *Fonds Lochmann et Progler* est de fr. 250, — modeste valeur qui, espérons-le, ne tardera à augmenter et sera placée à la Caisse d'épargne de Lausanne.

Ainsi en sera-t-il aussi de la somme de fr. 1000, soit 50 % arrondi, prélevé, selon décision du Congrès de Lausanne, sur les bénéfices de la dernière période trisannuelle en faveur de la création d'un *fonds de réserve*.

A ce propos, M. *Rosier*, tout en approuvant la décision du Congrès de Lausanne, émet le vœu suivant : « Etudions sans retard les moyens les plus propres à développer plus complètement l'*Educateur*. Il a été, durant ces trois dernières années, un élément de recettes dont le chiffre nous a permis de créer le Fonds de réserve par un premier versement de 1000 fr. et d'augmenter la fortune de la Caisse de secours mutuels de plus de 900 fr. et c'est très bien ; mais, cela fait, songeons aussi que les bénéfices produits par le journal doivent encore, doivent surtout, à l'avenir, servir à l'amélioration de ce seul organe de notre Société. Il serait, par exemple, de toute justice de rétribuer mieux les collaborateurs directs ou occasionnels. »

MM. Perrin, Hintenlang et Guex, d'accord avec M. Rosier, parlent dans le même sens et discutent plus spécialement de la partie pratique de l'*Educateur*.

M. le *Président* prend acte des vœux émis et l'étude de leur réalisation est remise aux soins du Bureau central, de la Direction de l'*Educateur* et de la Gérance.

L'organisation des archives est laissée aux soins de M. Perret, gérant.

Diverses autres questions d'ordre purement intérieur sont encore liquidées et la séance est levée à 11 ¾ heures.

HINTENLANG.

Fondation Berset-Müller. — L'ouverture de l'Asile du Melchenbühl est définitivement fixée au 1er mai prochain.

VAUD. — **Examens** *écrits*. Les examens écrits sont fixés, pour tout le canton, par la circulaire du 20 février dernier, au 26 mars prochain.

Pour les *examens oraux*, le Département a apporté, à titre provisoire, des simplifications notables.

Dans toutes les classes, il sera procédé à un examen obligatoire de lecture, de récitation, de calcul mental.

Une deuxième épreuve aura lieu sur une branche désignée par voie de tirage au sort. Celui-ci aura lieu la veille ou le matin de l'examen, pour chaque degré, sur les branches suivantes :

Degré supérieur : Géographie, histoire et instruction civique; sciences naturelles et économie domestique; chant.

Degré intermédiaire : Géographie, histoire et chant.

Il sera indiqué une note pour tenue de tous les cahiers de l'année et écriture. Les albums de dessins seront examinés et les notes assignées.

Espérons que ces simplifications seront bien reçues dans le canton et que, avec d'autres encore, elles deviendront définitives. ERN. SAVARY.

Assemblée des délégués de la Société pédagogique vaudoise. — Les délégués de district ont eu leur assemblée annuelle, le samedi 22 février dernier, au bâtiment de l'Ecole normale. Ouverte à 10 heures du matin, la séance s'est prolongée jusqu'à 4 heures du soir, après une courte interruption à 1 heure pour le dîner. On ne demandera pas de nous un compte rendu détaillé de cette importante réunion; nous ne donnerons qu'un bref résumé des renseignements fournis par le comité et des décisions prises.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ. 1. Le Comité a fait une démarche auprès du Département pour que les leçons de catéchisme empiètent le moins possible sur les heures de classe. M. le chef du Département a répondu qu'il continuera à veiller à ce que la loi soit respectée, mais qu'il est des circonstances locales qui ne permettent pas toujours son application stricte.

2. Il est intervenu dans la question de l'*Annuaire de l'Instruction publique*. On en connaît l'heureuse solution.

3. Il a demandé au Département de l'Instruction publique s'il ne serait pas bon d'élaborer un *Manuel spécial pour les cours complémentaires*. — Le Département répond qu'il étudie la question, mais que la préparation d'autres manuels a absorbé jusqu'à présent son crédit et son temps.

4. Une étude de la simplification des examens est déjà commencée. Elle sera poursuivie et une solution ne tardera pas trop à intervenir. Mais, auparavant, le corps enseignant doit faire entendre des vœux précis.

5. *Augmentation de traitement*. Le Comité n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour faire avancer la question Il a prodigué lettres, entrevues, rapports, soit à M. le chef du Département, soit à différents députés. Le plus grand désir de nos collègues Cloux, Perret et Collet aurait été d'amener à chef cette question pendant leur passage au comité. Malheureusement, il ne faut pas y songer. Le comité cantonal vient d'adresser à tous les membres du corps enseignant le rapport de M. Simon et la réponse de M. Decoppet. Il a ajouté quelques lignes destinées à faire disparaître des malentendus. Le corps enseignant vaudois peut maintenant juger en connaissance de cause. La question de notre augmentation est malheureusement liée à celle des subventions scolaires fédérales. Nous n'avons pas, pour le moment, autre chose à faire, qu'à attendre une solution de cette importante question.

RAPPORT FINANCIER. — M. Perret, caissier, donne quelques détails sur la marche de notre association au point de vue financier. L'actif déposé à la Banque cantonale vaudoise se monte à *900 fr.*

Le solde actif de la *Caisse de secours* ascende à *1033 fr.* Des secours ont été accordés à des collègues malades et dans le besoin. L'un de ces subsides a été la dernière joie d'un ancien collègue qui a été heureux de sentir que l'on pensait à lui. Quelle belle chose que notre Caisse, puisqu'elle permet de faire briller un rayon de joie dans le cœur d'un collègue malheureux!

QUESTIONS A METTRE A L'ÉTUDE. — Plusieurs sujets sont présentés et longuement discutés. Enfin, l'assemblée décide de proposer au Département pour notre prochaine conférence, qui sera convoquée probablement fin d'avril, le sujet suivant : *Simplification des examens annuels*. La question du « logement de l'instituteur », l'« étude d'un manuel pour les cours complémentaires », sont renvoyées à une autre année.

Gratuité du matériel des leçons d'ouvrage. — Le délégué de Cossonay expose avec éloquence les grands inconvénients et les ennuis sans nombre occasionnés aux institutrices par le déplorable système adopté dans les $^{9}/_{10}$ des écoles de notre canton pour les leçons de travaux manuels pour les filles. L'assemblée unanime charge le Comité de faire des démarches pressantes auprès du Département de l'instruction publique pour que la fourniture du matériel nécessaire à cet enseignement soit donné aux écoles de la même manière que les autres fournitures scolaires. Il ressort des explications données que cette question ne tardera pas à recevoir une solution définitive.

Congrès. — M. Perret nous fait part de l'heureuse réussite du Congrès scolaire romand à tous les points de vue, mais surtout au point de vue financier. Non seulement, il est inutile d'avoir recours au fond de garantie qui ne sera pas versé, mais il reste en caisse *un boni* dont on ne peut encore donner le chiffre exact, et qui sera réparti entre diverses bonnes œuvres.

Mode de présentation du Comité dans l'Assemblée générale. Cette question est discutée longuement, longuement. Les uns sont pour que chaque conférence désigne un candidat, d'autres pensent que liberté entière doit être laissée à l'Assemblée générale. C'est cette dernière manière de voir qui est adoptée. (Nous reviendrons sur cette question en temps voulu. — E. S.)

Propositions individuelles. — M. le délégué de Morges nous annonce que les instituteurs du district se préparent à recevoir chaleureusement leurs collègues du canton. Un comité d'organisation, à la tête duquel se trouve M. le syndic de Morges, est formé et va se mettre à l'œuvre. Collègues vaudois, préparez-vous à venir nombreux à Morges!

M. le délégué de Nyon est chargé de présenter plusieurs propositions à la réunion des délégués. — La suivante seule est adoptée :

Le Comité est chargé de demander au Département que *les circulaires soient adressées directement* aux membres du corps enseignement.

Le délégué de Rolle demande que l'on prie le Département de mieux graduer les problèmes d'examen. — Adopté.

Musée scolaire. — Sous la direction de M. Henchoz, les délégués visitent le Musée scolaire. Tous admirent sa bonne installation, son arrangement pratique, son utilité incontestable. M. Henchoz nous entretient, après le dîner, des origines du Musée, comment il compte le développer pour le rendre toujours plus utile au corps enseignant *primaire de tout le canton*. Prochainement, la bibliothèque du musée, déjà riche, sera mise à la disposition des instituteurs et institutrices vaudois, une collection de gravures pour projections lumineuses va être constituée, un type de musée scolaire pour chaque école, etc. Il invite les instituteurs vaudois à s'intéresser au développement de cette institution. Les délégués décident de verser au musée un subside annuel qui est fixé pour l'année courante à 100 fr.

Le Musée scolaire n'est pas encore utilisé par le corps enseignant comme il le faudrait. Instituteurs, mes collègues, insistez auprès de vos autorités scolaires ou communales pour que, lorsque leurs membres viendront à Lausanne, ils se rendent au Musée scolaire. Conduisez-y vos élèves si vous venez visiter notre capitale. Profitez des moyens de développement mis à votre disposition !

La séance est levée et les délégués se rendent à la réunion de clôture du *Congrès*.

— **Enseignement des travaux à l'aiguille.** — Nous avons reçu sur ce sujet une très longue communication anonyme. (Elle n'est signée que du nom d'Hélène.) Tous les journaux ne tiennent aucun compte des lettres qui ne sont pas au moins signées *pour la rédaction*. Madame ou Mademoiselle Hélène déclare qu'une institutrice peut encore facilement obliger les élèves à apporter les four-

nitures nécessaires. Mais elle en veut au comité de dames, qu'elle appelle « comité entrave » et désire sa suppression comme encombrant et inutile.

— **Centenaire de Victor Hugo,** — L'anniversaire de la naissance de Victor Hugo n'a pas passé inapercu à Lausanne. Les grandes personnes ont pu assister soit au récital Scheler, soit à la représentation d'*Hernani* avec à-propos en vers de M. H. Warnery, soit aux conférences de MM. Warnery, André et Victor Margueritte, l'un des auteurs du *Désastre*, des *Tronçons du Glaive*, de *Braves gens*. Les élèves du Collège cantonal ont eu aussi leur petite fête commémorative avec récitations de plusieurs poèmes de l'immortel poète, et le *Journal de l'Ecole industrielle* a consacré un numéro à sa biographie et à l'étude générale de son œuvre.

— **A nos lecteurs.** — Nous avons, malgré nous, assumé la tâche de correspondant vaudois de l'*Educateur* pour une année encore. Afin de faciliter notre travail, nous prions instamment les membres du corps enseignant de nous faire parvenir directement toutes les communications propres à intéresser nos collègues : inaugurations de bâtiments scolaires, fêtes, départs, décès, articles nécrologiques, etc. Nous serions reconnaissant aussi si l'on voulait bien nous faire part des sujets que l'on voudrait voir traiter dans la « Chronique » de notre organe. Y a-t-il besoin d'assurer nos collègues que leurs noms ne seront pas livrés à la publicité lorsqu'ils en exprimeront le désir ? E. Savary.

Musée scolaire. — *Collections envoyées par la Confédération.* — Le Département fédéral de l'Intérieur a fait préparer, par ses experts à l'Exposition de Paris, MM. Zollinger et Guex, des collections technologiques se rapportant à quelques-unes de nos industries nationales. Il en a été ensuite établi de semblables pour chaque canton.

Lors de l'inauguration du Musée scolaire, les visiteurs ont eu l'occasion de pouvoir examiner la collection qui se rapporte à la soie, fort intéressante, et donnant une idée très complète des magnifiques travaux exécutés avec cette précieuse matière première. Il y a peu de jours, trois nouvelles collections nous ont été adressées, ce sont celles qui concernent les transformations du coton, la fabrication des plumes et celle des crayons. Les matériaux en ont été fournis par des maisons suisses, à l'exception de ceux qui ont trait à la fabrication des crayons. Pour l'enseignement, ces collections sont fort bien arrangées et permettent de suivre avec facilité les diverses phases de l'industrie ainsi représentée ; d'apprendre à connaître les termes spéciaux essentiels qui servent à désigner la matière première et les divers produits que l'on en retire. Il serait fort utile de pouvoir obtenir des collections du même genre avec un nombre restreint d'échantillons, pour les écoles primaires ou les écoles ménagères.

L'Ecole de commerce et le Musée industriel à Lausanne ont aussi reçu les collections dont il est parlé ci-dessus.

— *Enseignement des sciences naturelles.* — Comme base intuitive pour les leçons sur les animaux, on a aujourd'hui fort souvent recours aux tableaux de la collection *Leutemann*. Presque tous sont d'ailleurs excellents ; ils permettent de donner à l'enfant des notions assez complètes et surtout de rappeler avec facilité les connaissances qu'il peut avoir acquises. Nous n'en connaissons guère de meilleurs, à un prix aussi abordable, pour les leçons à l'école enfantine ou dans le degré inférieur de l'école primaire. Dès qu'il est question de se mettre à l'étude du programme des sciences naturelles dans les degrés intermédiaire et supérieur, c'est différent. Aussi sommes-nous heureux de signaler l'apparition d'une œuvre nouvelle destinée à combler cette lacune. C'est la collection ayant pour titre : *Animaux, végétaux et terrains*, publiée par l'éditeur K.-G. Lutz, à Stuttgart, et qui vient de paraître en édition française chez Delagrave, à Paris. Les 30 tableaux qu'elle comprend coûtent ensemble 45 fr., prix malheureusement trop élevé pour

beaucoup de bourses communales. En tenant compte de notre programme vaudois, il serait utile de pouvoir faire un choix et d'obtenir la vente par planches prises isolément ou en tout cas en nombre restreint. Aussi nous promettons-nous de prendre des informations à cet égard.

Ces tableaux sont d'une exécution très soignée. Chacun d'eux contient plusieurs sujets, mais les individus représentés sont groupés d'après certaines affinités biologiques qui se révèlent ainsi d'une façon plus frappante. Ce n'est du reste qu'une application du principe des communautés, admis aujourd'hui dans plusieurs plans d'études pour l'enseignement des sciences naturelles. Les exemples ci-après feront comprendre ce qui en est.

La planche 3 représente :

a) *Putois* dévorant une poule. — *b*) *Hermine* en costume d'été emportant un œuf du poulailler. — *c*) le même animal en costume d'hiver. — *d*) *Squelette* de coq, avec coupe de la structure de l'œuf, petit poulet dans l'œuf, jabot et gésier.

La planche 15 contient :

a) Rameau de *chêne pédonculé*, avec glands et galles produites sur les feuilles par les piqûres des *cynips*. — *b*) *Scarabée géant*, larve, nymphe, insecte parfait mâle et femelle. — *c*) *Pic-vert* et son nid dans une cavité de l'arbre.

On voit ainsi de quelle idée se sont inspirés les auteurs de ces tableaux appelés à rendre de réels services pour l'enseignement aux élèves les plus âgés

L. Henchoz.

— **Nécrologie.** — Le 8 février, une foule émue accompagnait à sa dernière demeure un des membres les plus estimés du corps enseignant vaudois, M. Constant Pidoux, instituteur à Vevey. Atteint d'une maladie qui pardonne rarement, et après quinze jours de grandes souffrances, il rendait le dernier soupir.

Né à Forel sur Lucens, le 24 août 1860, il se fit remarquer de bonne heure par ses aptitudes au travail et son goût pour l'étude. A vingt ans, M. Pidoux entrait dans la carrière pédagogique. A Chesalles où il débuta, à Roche, à Corsier et à Vevey, partout cet excellent homme se fit apprécier comme instituteur, collègue et ami. Esprit droit, cœur généreux, ami sincère et dévoué, il laisse un grand vide, non seulement dans sa famille, dans sa classe, parmi ses collègues, mais encore au sein des sociétés auxquelles il apporta son dévouement. Il a succombé à la tâche sous le poids d'un labeur trop pénible.

Sur la tombe, M. Curchod, pasteur, président de la Commission scolaire, rappela, en termes élevés, les vertus du défunt. J. D., instituteur, adressa, au nom du Département de l'Instruction publique, représenté par MM. Henchoz et Perrin, et au nom de la *Société pédagogique vaudoise*, un dernier et suprême adieu à l'ami qui n'est plus. Enfin cette émouvante cérémonie se termina par un chœur de circonstance exécuté par les collègues du district de Vevey.

A la veuve éplorée, à ses enfants si douloureusement frappés, nous témoignons encore une fois notre profonde sympathie et nos vifs regrets. J. Dupuis.

BIBLIOGRAPHIE

Discours d'installation à l'Université de Lausanne de 1894 à 1900. — Le second volume des discours d'installation de recteurs et de professeurs à l'Université vient de paraître à l'imprimerie Viret-Genton. Il renferme des allocutions de MM. Ruchet et Virieux, anciens chefs du Département de l'Instruction publique ; Favey, Combe, Renevier et Bonnard, recteurs ; Herzen, Rossier, Pareto, Valette, Warnery et Millioud, professeurs ordinaires.

La lecture de ces vingt discours fait revivre en l'esprit la vie universitaire lausannoise de ces six dernières années. Il est impossible de les résumer. Ceux qu'intéressent les hautes études les apprécieront certainement. E. M.

PARTIE PRATIQUE

DEUX NOUVELLES GRAMMAIRES

(Extraits).

Grammaire de M. J. Dussouchet.

DU NOM OU SUBSTANTIF.

Soldat. — Cheval. — Drapeau.

Le *nom* ou *substantif* est un mot qui sert à nommer les personnes, les animaux ou les choses.

(Image d'un cavalier portant un drapeau). Quand je dis : Ce *soldat* à *cheval* porte un *drapeau*, je nomme une personne : le soldat ; un animal : le cheval ; une chose : le drapeau.

Ces trois mots : *soldat, cheval, drapeau* sont des *noms.*

Enfant, Louis ; — chien, Médor ; — fleuve, Seine.

Il y a deux sortes de noms : le *nom commun* et le *nom propre.*

Le *nom commun* est celui qui convient à toutes les personnes, à tous les animaux ou à toutes les choses de la même espèce, comme *enfant, chien, fleuve.*

Le *nom propre* est celui qui ne convient qu'à une personne, à un animal ou à une chose prise en particulier, comme *Louis, Médor, Seine.*

La première lettre d'un *nom propre* doit être une *majuscule* ou *grande lettre.*

Grammaire de MM. L. Clédat et Gougère.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE NOM.

Le nom. — Quand on dit : *Paul, venez ici,* on appelle un petit garçon par son NOM, *Paul.*

Le mot *Paul* sert à NOMMER une personne.

Les mots *papa, maman, frère, sœur,* servent aussi à NOMMER des personnes.

Les mots *âne, mouton, poule, cheval* servent aussi à NOMMER des animaux.

Les mots *caillou, table, fleur, banc* servent à NOMMER des choses.

Tous ces mots sont des *noms.*

(Image d'un enfant qui se rend au village. C'est Paul).

Nom commun et nom propre. — *Enfant* est un nom que l'on peut donner à tous les enfants.

Chien est un nom que l'on peut donner à tous les chiens.

Ville est un nom que l'on peut donner à toutes les villes.

Enfant, chien, ville, sont des NOMS COMMUNS à tous les enfants, à tous les chiens, à toutes les villes.

(Ici, une image représentant un garçon avec son chien ; on lit au-dessous : Les personnes qui ne le connaissent pas l'appellent chien. Moi, je l'appelle Azor).

Un nom commun est un nom que l'on donne à tous les êtres et à tous les objets de la même espèce.

René est un nom d'enfant, mais ce n'est pas le nom de tous les enfants.

Azor est un nom de chien, mais ce n'est pas le nom de tous les chiens.

Paris est le nom d'une ville, mais ce n'est pas le nom de toutes les villes.

René, Azor, Paris sont des *noms propres.*

Un NOM PROPRE *est le nom particulier d'une personne, d'un animal ou d'une chose.*

Quand on écrit un nom propre, la première lettre est une majuscule.

MORCEAUX CHOISIS DE V. HUGO

Le Rhin.

Vous savez, je vous l'ai dit souvent, j'aime les fleuves. Les fleuves charrient les idées aussi bien que les marchandises. Tout a son

rôle magnifique dans la création. Les fleuves, comme d'immenses clairons, chantent à l'océan la beauté de la terre, la culture des champs, la splendeur des villes et la gloire des hommes.

Et, je vous l'ai dit aussi, entre tous les fleuves, j'aime le Rhin. La première fois que j'ai vu le Rhin, c'était il y a un an, à Kehl, en passant le pont de bateaux. La nuit tombait, la voiture allait au pas. Je me souviens que j'éprouvai alors un certain respect en traversant le vieux fleuve. J'avais envie de le voir depuis longtemps. Ce n'est jamais sans émotion que j'entre en communication, j'ai presque dit en communion, avec ces grandes choses de la nature qui sont aussi de grandes choses dans l'histoire. Ajoutez à cela que les objets les plus disparates me présentent, je ne sais pourquoi, des affinités et des harmonies étranges. Vous souvenez-vous, mon ami, du Rhône à la Valserine ? Nous l'avons vu ensemble en 1825, dans ce doux voyage de Suisse, qui est un des souvenirs lumineux de ma vie. Nous avions alors vingt ans ! Vous rappelez-vous avec quel cri de rage, avec quel rugissement féroce le Rhône se précipitait dans le gouffre, pendant que le frêle pont de bois tremblait sous nos pieds? Eh bien, depuis ce temps-là, le Rhône éveillait dans mon esprit l'idée du tigre, le Rhin éveillait l'idée du lion.

Ce soir-là, quand je vis le Rhin pour la première fois, cette idée ne se dérangea pas. Je contemplai longtemps ce fier et noble fleuve, violent, mais sans fureur, sauvage, mais majestueux. Il était enflé et magnifique au moment où je le traversais. Il essuyait aux bateaux du pont sa crinière fauve, sa barbe limoneuse, comme dit Boileau.

Ses deux rives se perdaient dans le crépuscule. Son bruit était un rugissement puissant et paisible. Je lui trouvais quelque chose de la grande mer.

Oui, mon ami, c'est un noble fleuve, féodal, républicain, impérial, digne d'être à la fois français et allemand. Il y a toute l'histoire de l'Europe considérée sous ses deux grands aspects, dans ce fleuve des guerriers et des penseurs, dans cette vague superbe qui fait bondir la France, dans ce murmure profond qui fait rêver l'Allemagne.

Le Rhin réunit tout. Le Rhin est rapide comme le Rhône, large comme la Loire, encaissé comme la Meuse, tortueux comme la Seine, limpide et vert comme la Somme, historique comme le Tibre, royal comme le Danube, mystérieux comme le Nil, pailleté d'or comme un fleuve d'Amérique, couvert de fables et de fantômes comme un fleuve d'Asie. *(Communiqué par A. Cuchet).*

Le charme de la beauté.

... Ici-bas, le joli, c'est le nécessaire. Il y a sur la terre peu de fonctions plus importantes que celle-ci : être charmant. La forêt serait au désespoir sans le colibri. Dégager de la joie, rayonner du bonheur, avoir parmi les choses sombres une exsudation de lumière, être la dorure du destin, être l'harmonie, être la grâce,

être la gentillesse, c'est vous rendre service. La beauté me fait du bien en étant belle. Telle créature a cette féerie d'être pour tout ce qui l'entoure un enchantement; quelquefois elle n'en sait rien elle-même, ce n'en est que plus souverain; sa présence éclaire, son approche réchauffe; elle passe, on est content; elle s'arrête, on est heureux; la regarder, c'est vivre; elle est de l'aurore ayant la figure humaine; elle ne fait pas autre chose que d'être là: cela suffit, elle édénise la maison, il lui sort par tous les pores un paradis; cette extase, elle la distribue à tous sans se donner d'autre peine que de respirer à côté d'eux...

Avoir un sourire qui, on ne sait comment, diminue le poids de la chaîne traînée en commun par tous les vivants, c'est divin. Il y a quelque chose qui nous ressemble plus que notre visage, c'est notre physionomie; et il y a quelque chose qui nous ressemble plus que notre physionomie, c'est notre sourire. (F. M. G.)

La chanson des lavandières.

(Dans *Ruy-Blas.*)

A quoi bon entendre
Les oiseaux des bois?
L'oiseau le plus tendre
Chante dans ta voix.

Que Dieu montre ou voile
Les astres des cieux!
La plus pure étoile,
Brille dans tes yeux!

Qu'avril renouvelle
Le jardin en fleur,
La fleur la plus belle
Fleurit dans ton cœur!

Cet oiseau de flamme,
Cet astre du jour,
Cette fleur de l'âme,
S'appelle l'amour.

Saison des semailles.

Le soir.

C'est le moment crépusculaire.
J'admire, assis sous un portail,
Ce reste de jour dont s'éclaire
La dernière heure du travail.

Dans les terres, de nuit baignées,
Je contemple, ému, les haillons
D'un vieillard qui jette à poignées
La moisson future aux sillons.

Sa haute silhouette noire
Domine les profonds labours.
On sent à quel point il doit croire
A la fuite utile des jours.

Il marche dans la plaine immense,
Va, vient, lance la graine au loin,
Rouvre sa main, et recommence,
Et je médite, obscur témoin,

Pendant que, déployant ses voiles,
L'ombre, où se mêle une rumeur,
Semble élargir jusqu'aux étoiles
Le geste auguste du semeur. (F. M. G.)

L'Avarice et l'Envie.

Conte.

(*Ecrit en 1816.*)

L'Avarice et l'Envie, à la marche incertaine,
Un jour s'en allaient par la plaine
Chez un méchant ou chez un fou :
Chez vous, ou chez quelqu'autre, ou chez moi-même... en somme

Elles allaient je ne sais où,
Comme le héron du Bon Homme.
Bien que sœurs, ces monstres hideux
Ne s'aiment pas; aussi, tout le long de la route,
Sans se parler, ils cheminaient tous deux.
L'Avarice, le dos en voûte,
Examinait ce coffre hasardeux
Pour qui sans cesse le redoute.
L'Envie aussi l'examinait sans doute,
Comptant tous les écus dans son coffre entassés.
Chemin faisant, dame Avarice
Se répétait pour son supplice :
Je n'en ai point encore assez !
De son côté, l'Envie, au regard louche,
Lorgnant cet or, objet de tous ses soins,
Disait en se tordant la bouche :
Elle en a trop, car j'en ai moins.
Chacune à sa façon méditait sur ce coffre :
Désir soudain à leurs yeux s'offre,
Désir, ce dieu galant, qui seul peut exaucer
Tous les souhaits qu'on lui veut adresser.
Désir dit aux deux sœurs : Mesdames,
Je suis galant, vous êtes femmes,
Choisissez donc tout ce qu'il vous plaira,
Trésors, honneurs, et cætera ;
Surtout expliquons-nous sans trouble :
La première qui parlera
Aura tout ce qu'elle voudra;
La seconde en aura le double.
Vous jugez dans quel embarras
Ce discours mit nos deux luronnes;
Avares, envieux, que faire en un tel cas?
Chacune des deux sœurs en murmurait tout bas :
Que me font, ô Désir, tes trésors, tes couronnes?
Que m'importent ces biens que m'accorde ta loi?...
Un autre en aura plus que moi.
Et chacune, à ce mot funeste,
D'hésiter sans savoir pourquoi.
Le Désir, dieu léger et leste,
Les donne au diable, jure, peste,
Et s'indigne de rester coi.
L'Envie, enfin, toujours implacable et cruelle,
Regarde sa sœur en grondant,
Puis, tout à coup, se décidant :
Que l'on m'arrache un œil ! dit-elle. (F. M. G.)

DESSIN

Quelques notes sur le dessin à l'Exposition de 1900.

La France, et spécialement la ville de Paris, ont mis à l'essai, depuis peu, un cours pratique de dessin à l'école primaire dont le but est ainsi défini : Amener l'enfant à composer et à grouper avec goût des motifs et des arrangements décoratifs, au moyen d'études d'après la nature. Au premier abord, on se demande si, à l'école déjà, cet enseignement veut faire de l'enfant un décorateur, mais en

réfléchissant un peu, on découvre, non sans plaisir, qu'il tend à développer l'imagination, et provoquer l'esprit inventif de l'enfant de façon que, plus tard, celui-ci ait à sa portée des idées créatrices et personnelles et un plus grand horizon artistique.

Pour atteindre ce but excellent, il faut procéder méthodiquement dès l'école maternelle. Le petit Français âgé de trois à six ans fait du dessin libre au crayon de couleur sur du papier uni — le papier quadrillé n'apprenant qu'à compter, — il représente ce qu'il a vu, ou fixe, à sa manière, sur le papier, la petite histoire que la maîtresse a racontée. Le jeune enfant traite souvent d'une façon très originale et jamais ennuyante des choses dont il a été le témoin. J'ai beaucoup remarqué un cahier de dessin exposé par une école maternelle de Bayonne où l'on voyait représentée la fête du bœuf gras avec ses chars décorés, ses files de musiciens, de bouchers, de danseurs et d'autres personnages alignés, tous au pas, les uns derrière les autres, graves et en bonne tenue ; le tout traité très sommairement, mais d'une façon charmante. Un autre enfant avait représenté la charité ; un troisième, la fable de La Fontaine : le corbeau et le renard ; puis venaient un phare, des soldats, etc. Ce qui frappe le plus dans ces dessins enfantins, c'est de voir les petits écoliers n'y mettre absolument que la chose essentielle, le caractère, sans se perdre dans les détails inutiles. Pour eux, un soldat se compose d'un képi, du sabre et du fusil ; le reste, le soldat lui-même, on le devine presque ; c'est un trait de crayon. Dans la fable du corbeau et du renard, ce que l'on voit le mieux, c'est le fromage qui est infiniment plus gros que les animaux. Et c'est tout naturel, pour l'enfant ce fromage fait toute la fable : sans lui il n'y aurait eu ni voleur ni volé.

Dans les écoles maternelles françaises, on fait représenter les objets sous trois aspects différents. Dans l'étude d'un verre à pied, le petit enfant exécutera une copie d'après dessin au tableau noir ; ensuite, il le représentera par une broderie ou un découpage, puis il le modèlera en terre ou en plastiline pour en obtenir ce que nous appelons la ronde-bosse. L'enfant s'habitue ainsi à voir les objets sous leurs formes différentes, et, marchant de l'abstrait au concret, il fera du dessin d'un verre un verre que l'on pourra toucher.

Passé dans le cours élémentaire, l'enfant commence à avoir des leçons de dessin suivies ; il copie les dessins que le maître fait au tableau d'après un ordre défini. Le programme comportant l'étude de la ligne droite dans ses innombrables applications, tout naturellement les premiers dessins sont des objets dont le mouvement général est une ligne droite : une épée, une épingle, un pinceau, une plume, etc. Dès que l'enfant a su faire le dessin d'un objet, on exige de lui qu'il tire de cet objet, par des combinaisons répétées et simples, un groupement décoratif quelconque. Par ce moyen, la leçon devient très intéressante et pour l'élève et pour le maître ; l'enfant est forcé de réfléchir et il trouve dans sa petite originalité des choses inattendues et souvent gracieuses. Lorsque la ligne droite est suffisamment étudiée, l'exercice se complique par l'introduction de la ligne courbe et de ses nombreuses applications ; là encore après chaque dessin les mêmes recherches décoratives réapparaissent.

C'est au cours élémentaire que l'on voit l'orientation du dessin que l'on enseigne aux garçons différer brusquement de celui que l'on enseigne aux filles. Tandis que les premiers sont plutôt dirigés vers le dessin de l'objet et sa décoration, les jeunes filles étudient les applications du dessin à la broderie, à la décoration de l'étoffe et à la confection. Cette orientation différente ne fera que s'accentuer avec la superposition des classes.

Le dessin d'après les modèles graphiques lithographiés a été complètement abandonné dans les écoles de la ville de Paris. C'est tout au plus si l'on conserve quelques planches comme documents à consulter. Inutile de dire que la copie de dessins reproduits pour des journaux périodiques n'est pas tolérée, pas plus que

le dessin d'après des cartons en relief. On ne veut pas fausser le goût des enfants en mettant entre leurs mains de mauvais modèles qui ont l'unique mérite de ne rien coûter.

Avec le cours moyen, le programme s'élève sensiblement; les élèves dessinent d'après des plâtres dont l'emploi est d'ailleurs très limité. Ils sont documentaires.

Je n'ai trouvé ni modèles de ce genre compliqués, ni dessins exécutés d'après un plâtre représentant en ronde-bosse des solides géométriques. C'est une mauvaise manière de faire étudier la géométrie aux enfants que de leur faire exécuter un dessin dans lequel la facture et les jeux d'ombre attirent bien plus que la forme elle-même. Les professeurs choisissent avec soin les modèles qu'ils ont à leur disposition et n'emploient que ceux qui sont susceptibles d'être dessinés en vue d'un arrangement décoratif.

L'étude de la nature entre pour une large part dans le programme du cours moyen; les élèves dessinent des fleurs simples, des feuilles, en cherchant leurs analogies avec les figures géométriques. On fait teinter le tout d'un ton simple pour apprendre à l'enfant à considérer la masse et non pas seulement le contour. Dès que les élèves sont en possession d'un dessin de feuille ou de fleur, qu'il s'agisse d'une branche de chêne avec des glands, ou d'une marguerite, aussitôt ils l'utilisent : la jeune fille pour orner un mouchoir, et le jeune garçon pour en faire une bordure sur la première page de son carnet de semaine. Autant il y a d'élèves, autant il y aura de petites compositions où chacun s'efforcera de mettre de l'intelligence et du bon goût.

Ce dessin d'après nature est tout à fait analytique. Les enfants font ce qu'il est convenu d'appeler des géométraux, c'est-à-dire qu'ils dessinent la feuille ou la fleur en analysant leurs formes exactes et leurs couleurs, et en les traduisant dans leur mouvement le plus général.

Dans ce cours, les élèves dessinent aussi des objets d'après nature, des vases, des outils; ils prennent des croquis cotés de meubles simples et font du dessin élémentaire avec les instruments de précision.

C'est dans le cours moyen que la ville de Paris a introduit deux innovations fort en honneur à l'étranger. Je veux parler de l'étude de la perspective élémentaire, au moyen des cadres perspectifs à volet mobile, d'après un procédé emprunté à la Belgique, et du dessin au pinceau (brusch-work) employé à l'origine au Japon et très répandu aux Etats-Unis et en Angleterre.

Après avoir passé deux ans dans le cours moyen, l'enfant entre dans le cours supérieur qui va le préparer au certificat d'études; il est âgé de 11 à 12 ans. Il s'agit maintenant de compléter son instruction artistique par quelques notions de l'histoire de l'art; c'est alors, et seulement à ce moment-là, que les modèles en plâtre et les modèles graphiques ont leur véritable place; ils entrent en jeu comme moyen excellent d'enseignement, mais à titre de documents et d'exemple de l'art des siècles passés. Les élèves en font des croquis, relèvent les traits caractéristiques du style pour les fixer dans leur mémoire en même temps que les explications du maître.

Le temps précieux que l'on employait à faire dessiner les enfants d'après le plâtre est maintenant réparti entre diverses branches d'études : plantes, relevés architecturaux, projections et notions de perspective. On apprend aux enfants ce que l'on entend par stylisation de la plante et on leur fait appliquer les connaissances qu'ils ont acquises en les chargeant de décorer, avec telle fleur désignée, une page quelconque ou la couverture d'un livre. Ils font ce dernier travail avec des couleurs à l'eau au moyen de la rose des couleurs complémentaires.

Outre les travaux de stylisation et de composition coloriés, les jeunes filles font des dessins de crochetage à la gouache blanche, et c'est véritablement curieux de voir leur habileté et les résultats extraordinaires auxquels elles arrivent.

Les enfants obtiennent, en moyenne, leur certificat d'études primaires à 12

ans, et comme ils sont encore trop jeunes pour entrer dans les écoles supérieures, on a créé, à Paris, deux cours différents de deux années chacun : *le cours complémentaire d'enseignement général* et le *cours complémentaire d'enseignement professionnel.* Dans le premier, on continue l'éducation artistique de l'enfant sans viser à aucun but spécial, mais toujours dans ce même esprit. L'enfant aura à décorer une glace à main, une boîte, un verre, un écran, un éventail, toujours en s'inspirant de ses études d'après la nature. Dans ce cours, il reçoit des leçons de modelage d'ornement, afin qu'il saisisse et comprenne bien le modèle et la masse de tout ce qui nous entoure. La jeune fille a atteint, en général, un développement plus complet que le jeune garçon ; elle fait de nombreux projets de décoration de vêtements qu'elle exécute ensuite ; quelques-uns de ces travaux accusent un développement avancé dans la décoration industrielle.

Dans le cours complémentaire professionnel le but du dessin est très défini. On y enseigne presque exclusivement le dessin technique : tracés d'épures, recherche d'ombres, croquis et dessins finis de machines. La décoration de l'étoffe fait tous les frais du programme des jeunes filles. Le modelage est enseigné aux deux sexes.

Ce n'est guère que dans les cours supérieurs que l'on voit les fruits de cet enseignement rationnel basé sur des études positives et qui doivent faire de nos jeunes gens des hommes capables de concevoir une idée et de l'exécuter. C'est là que se marque clairement la différence qui existe entre deux enfants dont l'un a travaillé avec intelligence et en développant son originalité, tandis que l'autre a été enfermé dans une routine étroite, le forçant à copier servilement, sans même chercher à comprendre, des modèles qu'il ne connaît point et qui sont tout à fait en dehors de sa compréhension. C'est dans ce domaine qu'il faudrait, comme le veut J.-J. Rousseau, s'inspirer de la nature, en sonder les secrets. Qu'y a-t-il de plus facile et surtout de moins coûteux pour nos instituteurs que de baser l'enseignement du dessin sur l'étude de la nature, et de développer le goût artistique en faisant largement appel à la nature elle-même ? Les modèles sont sous nos yeux, utilisons-les intelligemment.

En France, le dessin n'est pas un enseignement isolé ; dès l'école élémentaire il s'associe intimement aux branches du programme ; il a pour base la géométrie et il se complète par les travaux manuels, qui n'en sont qu'une traduction concrète. Le dessin est un auxiliaire de l'histoire des sciences naturelles ; il est le complément de l'écriture ; en outre, c'est un grand facteur d'exactitude de la cartographie. Les congrégations religieuses ont senti depuis longtemps l'importance du dessin et nous leur devons beaucoup dans ce domaine-là. Elles enseignent, il est vrai, le dessin au moyen de tableaux noirs où sont imprimés en blanc les dessins élémentaires, lignes droites, courbes, et leurs combinaisons ; mais elles attachent aussi une très grande importance aux croquis cotés de meubles et d'outils et font faire beaucoup d'enluminures. Elles font du dessin le compagnon obligé de toutes les autres disciplines ; il est facile de s'en rendre compte en feuilletant les cahiers d'honneur ; pas une page où il n'y ait un dessin, pas un feuillet qui ne soit illustré. Là, c'est une leçon d'histoire sur la Bastille, agrémentée du dessin de cette prison et de costumes du temps ; ici, c'est un cours de physique, avec les instruments employés ; plus loin, c'est un morceau de lecture illustré d'après le texte. Mais ce que j'ai vu de plus intéressant c'est cette phrase d'analyse logique : « Le renard croqua la poule devant son poulailler ». La scène était représentée en dessin. Et pourquoi ? Tout simplement pour forcer l'enfant d'analyser cette phrase correctement et simplement. Dans ce petit dessin, on voyait le sujet — très mauvais celui-là — faisant l'action exprimée par le verbe, en s'y prenant d'une certaine manière, sur la personne du complément direct, dans un complément circonstantiel de lieu. Du dessin on avait fait de la rédaction et de l'analyse.

(A suivre.) E. Mamboury.

CHANT

Le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud ayant prescrit aux écoles primaires l'étude de ce morceau qui, dans l'*Ecole musicale*, n'est écrit qu'à deux voix, nous pensons être agréable à nos collègues en donnant ici une troisième voix, composée par M. A. Michaud, instituteur à St-Légier.

84. Mon pays.

(3me voix.)

Gaîment. A. Michaud.

Je t'aime, ô mon pa - ys, je ché - ris tes ri - va - ges, Ton lac aux flots d'a - zur, aux con-tours gra - ci - eux, Son as-pect cour-rou - cé quand gron-dent les o - ra-ges, Aux jours de gai so- leil, Sa paix et ses beaux cieux.

RECTIFICATIONS

No 2, page 25 : Le sel de cuisine se dissout *en même quantité* dans l'eau chaude que dans l'eau froide.

No 7, page 109 : Le rapport sur le cours pédagogique de Porrentruy a été rédigé par Mlles *Bioley* et *Baur*, institutrices à Saint-Imier.

Le mot de la fin. — Il est un peu long, mais c'est l'Académie flamande qui nous l'apporte. Il s'agissait d'enrichir la langue flamande d'un mot désignant l'*automobile*. On s'est arrêté à celui-ci :

Snelpaardelooszoonderspoorwegpetroolrijluig.

C'est un nom commun, fort singulier, dont voici la traduction :

Snel, rapide.
Paardeloos, sans cheval ;
Zoonderspoorweg, voiture à sport.
Petroolrijluig, à pétrole sans rail.